

## Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2018/0169\(COD\)](#)  
codécision)  
Règlement

Procédure terminée

Exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau

Sujet  
3.70.04 Gestion des eaux, pollution de l'eau, des cours d'eau  
3.70.20 Développement durable